



Jeudi 29 novembre 2024

Déclaration du Bénin lors du Sommet de Siem reap Angkor

Excellence Monsieur le Président,

Etant donné que c'est la première fois que je prends la parole depuis le début de la conférence, permettez-moi de remercier le Gouvernement et le Peuple du Royaume du Cambodge pour leur chaleureux accueil et leur remarquable hospitalité. Ensuite, je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier Monsieur le Président pour la parfaite organisation du présent sommet et les dispositions prises pour rendre notre séjour agréable à Siem Reap.

Excellence Monsieur le Président,

Avant de commencer mon propos, je voudrais informer la Conférence de ce que je m'aligne entièrement sur le rectificatif apporté par le Mali sur la déclaration lue par l'Afrique du Sud au nom du groupe africain relatif au nombre d'Etats.

Monsieur le Président,

La République du Bénin avait déclaré dans son dernier rapport de transparence de 2008 détenir seize (16) mines antipersonnel aux fins de formation car disposant d'un centre de formation spécialisé dans le déminage humanitaire depuis 2003 dénommé Centre de Perfectionnement aux Actions post-confliktuelles de Déminage et de Dépollution (CPADD).

Dans ce cadre, lors de la dernière réunion des Etats parties à la Convention à Genève en juin 2024, la délégation du Bénin avait rendu compte à la Convention du dépôt de son rapport de transparence au titre de 2023. Dans ce dernier rapport, il est indiqué que les mines autrefois détenues ont été détruites dans l'explosion du dépôt de munitions de Toffo, le 1^{er} mai 2023 dans lequel elles étaient entreposées.

Dès lors, mon pays ne dispose plus de mines antipersonnel en vertu de l'article 3 de la convention, relatif aux exceptions aux dispositions de l'article 1^{er}.

Pour ce qui est des mesures nationales prévues à l'article 9 de la convention, le Gouvernement de son Excellence Monsieur Patrice TALON, s'est engagé à introduire à l'assemblée nationale, un projet de loi rectificative de la loi portant régime des armes au Bénin pour y introduire les dispositions relatives aux infractions à la Convention d'Ottawa. Ainsi le Bénin se conformera à toutes les dispositions de la Convention.

Avant de clore mon propos, permettez-moi Excellence Monsieur le Président, de témoigner toute ma gratitude aux pays et organisations qui soutiennent le Centre de Déminage humanitaire du Bénin dont j'assume la direction.

Je veux nommer la France depuis 2002, la Belgique depuis 2007, le Japon depuis 2010, l'Allemagne depuis 2023 puis le Danemark qui rejoindra ce groupe en 2025.



Jeudi 29 novembre 2024

Quant aux organisations, il me plait de remercier ici la CEDEAO, l'UE, le PNUD Bénin, le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève, le Service de Lutte Antimines des Nations Unies (UNMAS), l'Unité d'Appui à l'application de la Convention, le Mécanisme de Soutien aux Etats Côtiers (MSEC) cofinancé par l'Allemagne et les Etats Unis d'Amérique, et l'ONG Humanité & Inclusion.

Grâce à leur accompagnement, le CPADD a pu mettre à la disposition de 49 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et d'Europe plus de 4400 spécialistes.

Nous espérons que d'autres bonnes volontés se manifesteront pour continuer à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre les engins explosifs en général et les mines antipersonnel en particulier.

Je vous remercie Monsieur le Président.